

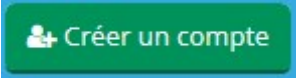
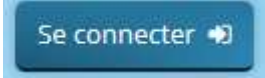


Subvention année 2025 : dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme

Le portail des subventions est accessible à partir du 15 Juillet 2024. Vous pouvez désormais déposer vos demandes de subvention sur la plateforme de la Ville.

Ces dernières devront être réceptionnées au plus tard le 10 novembre 2024 par nos services.

Lien direct vers la plateforme : <https://sevres.mademande.fr/>

Première demande	Renouvellement
<p>Votre association n'a jamais déposé de demande de subvention auprès de la Ville de Sèvres.</p> <p>Il vous suffit de créer un compte en cliquant sur le bouton</p> <p></p> <p>puis de remplir un formulaire d'information.</p> <p>Une fois connecté avec vos identifiants, un pas à pas détaillé sur l'utilisation du portail est à votre disposition.</p>	<p>Votre association a déjà déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Sèvres.</p> <p>Il vous suffit de vous connecter avec vos identifiants et votre mot de passe.</p> <p></p>

Pour toute information, vous pouvez nous contacter via l'adresse : subvention@ville-sevres.fr